

# ENGAGEMENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DANS L'APPEL A PROJETS NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES TOURISTIQUES (NOTT)

## Conseil Communautaire du 14 février 2019

<b>D 2019</b>		<b>A</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>			
<b>En exercice</b>	<b>87</b>		
<b>Présents</b>	<b>66</b> dossier 1 à 3 – <b>68</b> dossier 4 et 8 – <b>69</b> dossier 5 à 22 (sauf 8)		
<b>Votants</b>	<b>74</b> dossier 1 à 3 – <b>77</b> dossier 4 et 8 – <b>78</b> dossier 5 à 22 (sauf 8)		

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **8 février 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

### Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à partir du dossier 4)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(à partir du dossier 4) + pouvoir Josette PATISSOU]
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Jacques BRO)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Lydie ANGELY)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 5)
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	/
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Daniel GAIDELLA – Liliane KULTON (+ pouvoir de Liliane BORDES) – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

### Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3) - Michel PÉRAT - Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3) - Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZEAU – Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU – Marie.Françoise BOUGUES – Charles CILLIERES – Jacqueline CORREGES – Patrick COUZINEAU - Joël HOCQUELET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 4 et pour le dossier 8) - Jacques BRO - Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Jacky TROUVÉ

### Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE - Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Luc ARMAND - Lydie ANGELY à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Joël HOCQUELET à Sophie BORDERIE - Jacques BRO à Francis DUTHIL - Liliane BORDES à Liliane KULTON - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PARSCAU

### Secrétaire de Séance

Michel COUZIGOU

**Dossier n°12 -**  
**ENGAGEMENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DANS L'APPEL A PROJETS**  
**NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES TOURISTIQUES (NOTT)**

**Objet de la délibération**

---

La présente délibération a pour objet de valider la candidature de VGA à l'appel à projets NOTT pour le compte des collectivités du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

**Exposé des motifs**

---

L'animation et la mise en œuvre du plan d'actions inscrit dans la candidature de l'Appel à Projet « NOTT » (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques) ont été confiés en 2015 à l'Office de Tourisme du Val de Garonne et un poste a été spécialement créé afin d'assurer la bonne coordination de la démarche entre l'ensemble des Offices de Tourisme du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

D'autre part, lors du Comité de Pilotage du 30 octobre 2018, les co et vice-Présidents du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (PV3G) ont accepté la proposition de recruter un nouveau chargé de mission Tourisme sur une période de 3 ans, suite au départ du chargé de mission initial et se sont prononcés favorablement pour cofinancer le reste à charge.

Le futur titulaire du poste aura pour mission principale d'animer et de coordonner la candidature du pays dans le cadre de l'appel à projets tout en mettant en œuvre une stratégie globale de développement et de dynamisation touristique à l'échelle du Pays. Le poste sera hiérarchiquement rattaché au Directeur de l'Office de Tourisme du Val de Garonne.

La Région Nouvelle Aquitaine s'est également prononcée favorablement pour le maintien d'un soutien financier pour ce poste à hauteur de 30% en 2019. Celle-ci participera au financement en 2020 et 2021 mais le taux d'intervention n'est pas encore connu à ce jour.

L'Office de Tourisme du Val de Garonne, par l'intermédiaire de la chargée de mission Tourisme et de l'ensemble des OT, réalise donc pour le compte des collectivités locales qui constituent le Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne, un programme d'actions Tourisme.

Ce programme comprend les actions collectives suivantes :

**Actions liées à la structuration**

**Déploiement et animation du Wifi Territorial**

- Recherche de nouveaux partenaires
- Elaboration d'un plan marketing et envoi de newsletters aux adresses mails collectées

**Accompagnement des porteurs de projets**

- Conseils, aide au montage de dossiers de demandes de subventions, réorientation vers les services compétents
- Réflexion à la mise en place d'un régime d'aide à l'immobilier en faveur des hébergements touristiques, complémentaire aux régimes en place par la Région et le Département

**Actions liées à la professionnalisation**

- Organisation de réunions d'informations réglementaires, juridiques et fiscales en lien avec Gîtes de France
- Mise en place d'« eductours » pour améliorer la connaissance du territoire
- Mise en place d'un atelier sur la commercialisation
- Mise en place d'un accompagnement collectif sur la photo et vidéo comme outil de promotion
- Organisation d'ateliers numériques

**Actions liées au SADI**

**Reconduction et redéploiement de l'opération Chouettes Vacances**

- Organisation de rendez-vous à Pâques et à la Toussaint
- Nouveaux outils de communication

Le plan de financement prévisionnel de ces actions et du poste de chargée de mission pour l'année 2019 est exposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2019		
DEPENSES		
<b>ACTIONS TOURISME</b>	<b>13 180,00€</b>	<b>22%</b>
Actions de structuration	5 420,00€	
Actions de professionnalisation	6 300,00€	
Actions SADI	1 460,00€	
<b>INGENIERIE</b>	<b>47 000,00€</b>	<b>78%</b>
Prime précarité CDD ancienne chargée de mission	8 000,00€	
Salaire annuel (charges comprises)	38 000,00€	
Charges inhérentes au poste (frais de formation, de déplacement, de repas...)	1 000,00€	
<b>Cout prévisionnel total TTC</b>	<b>60 180,00€</b>	<b>100 %</b>
RECETTES		
Subvention Région (professionnalisation)	3 150,00€	5%
Participation stagiaires (professionnalisation)	780,00€	2%
Subvention Région (Ingénierie)	11 700,00€	19%
Autofinancement PV3G	44 550,00€	74%
	VGA	30 924,00€
	3 CLG	6 237,00€
	CCPL	5 346,00€
	CCPD	2 673,00€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 180,00€</b>	<b>100 %</b>

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Communautaire,**

- Propose** la candidature de VGA à l'appel à projet NOTT pour le compte des collectivités du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne
- Accepte** le recrutement d'un nouveau chargé de mission Tourisme, hiérarchiquement, rattaché à l'Office de Tourisme du Val de Garonne, pour une durée de 3 ans
- S'engage** à financer le poste au prorata du nombre d'habitants
- Décide** de valider le plan de financement pour l'année 2019
- Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>	
<b>Votants</b>	<b>78</b>
<b>Pour</b>	<b>78</b>
<b>Contre</b>	<b>/</b>
<b>Abstention</b>	<b>/</b>

Publication / Affichage  
Le 15 février 2019

Fait à Fauillet, le 14 février 2019

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,